



CS\_2026\_18

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février, à neuf heures quinze, se sont réunis, Salle 1 du centre d'hébergement et de loisirs à SAINT-BRÉVINS-LES-PINS, sur convocation adressée le six février deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Philippe CADOREL (*pouvoir reçu de E. MARGUIN*) et Lionel MUSTIERE ;  
**ESTUAIRE ET SILLON** : Yves TAILLANDIER, Hélène COUTELLER et Alain FONTAINE ; **PAYS BLAIN COMMUNAUTÉ** : Joël ARIZA et Jean-François RICARD (*pouvoir reçu de JL. GRÉGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Christine CHEVALIER, Paul SEZESTRE et Armel VION ;  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER et Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU, Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET et Pascal EVAIN ;  
**PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Patrick PRIN et Daniel TISSIER ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Thierry BEAUQUIN, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY et Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de JG. CORNU*)

Secrétaire de séance : Alain COUTRET

Titulaires : 58      Quorum : 30      Présents : 38      Votants : 41      Pouvoirs : 3

### ABSENTS EXCUSES :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Édith MARGUIN (*pouvoir donné à P. CADOREL*) et Philippe PADIOLEAU ;  
**ESTUAIRE ET SILLON** : Patrick CORBEL (*pouvoir donné à P. LAUDEN*), Yoann DORNER et Pierre LAUDEN (*pouvoir reçu de P. CORBEL*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir donné à JF. RICARD*) et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER et Yves DAUVE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Patrick BUCHET, Christine CHEVROLLIER et Joël JAMIN ;  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Philippe BIDON et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Benoît BOULLET et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

## **CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET – « REFERENT.E SOBRIETE / CHARGE.E DE MISSION AUX ECONOMIES D'EAU »**

Le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable en Loire-Atlantique a été récemment élaboré. Il vise à anticiper les besoins en eau potable et à évaluer les risques de déficit en eau potable à horizons 2035 et 2050.

Des projections ont été réalisées : la baisse de la ressource, en provenance des nappes souterraines, est estimée à 10% en 2035 et à 25% en 2050. Si la consommation d'eau se poursuit dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, le manque d'eau, en période de pointe, pourrait atteindre 16.000 m<sup>3</sup> par jour en 2035 et jusqu'à 54.000 m<sup>3</sup> en 2050.

Dans ce contexte, atlantic'eau, en tant que Personne Responsable de la Production et la Distribution de l'Eau, se doit de mener une politique d'économies d'eau volontaire et efficiente sur son territoire.

A cet effet, il est ainsi proposé au Comité syndical de créer un contrat de projet de 3 ans de « Référént.e sobriété / chargé.e de mission aux économies d'eau » en vue de développer un plan d'actions d'une gestion résiliente et concertée dans le domaine de l'eau potable afin de répondre aux enjeux de sobriété, disponibilité et qualité de la ressource.

### **Missions :**

Sous l'autorité de la responsable du service Exploitation-Usager :

- Construire et mettre en œuvre le plan d'actions de sobriété d'atlantic'eau : améliorer la connaissance des usages et des consommations en eau sur le territoire, identifier les leviers d'actions en vue d'orienter les comportements en faveur de la sobriété et les mettre en œuvre (directement ou par l'action de tiers), identifier et mobiliser les autres acteurs du territoire dans cette démarche ;
- Accompagner les services d'atlantic'eau sur l'identification et la mise en œuvre de solutions résilientes en eau dans leurs différents projets ;
- Engager les délégataires d'atlantic'eau sur la proposition de solutions résilientes en eau dans leur exploitation courante des installations, dans leur communication quotidienne auprès des consommateurs ou encore dans leur connaissance des abonnés ;
- Sensibiliser et éduquer les différents publics à une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Avoir les retours des usagers sur leur sensibilité à cet enjeu, savoir identifier leur capacité à changer de comportement et les difficultés rencontrées afin de proposer des mesures correctives/incitatives en conséquence ;
- Mettre en place des outils de suivi permettant de mesurer l'effet des dispositifs en termes d'économies d'eau.

### **Profil recherché**

- Formation de type Bac+3 en environnement - Connaissances et expérience dans le domaine de l'environnement - Maîtrise de l'outil informatique indispensable - Capacité à travailler en équipe - Sens du contact et qualités relationnelles - Être méthodique, rigoureux mais aussi créatif et curieux - Sens du service public

## Conditions de rémunération

- Rémunération basée sur la grille du grade d'ingénieur selon l'expérience professionnelle du ou de la candidat.e retenu.e.,
- Régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante.

Aussi, compte-tenu du fait qu'il est important de pouvoir proposer une durée de poste suffisante pour que l'agent puisse mener à bien le projet, il est proposé une durée de contrat de projet de 3 ans à l'échéance duquel le plan d'actions économies d'eau ainsi que les outils de suivi devront être opérationnels.

A la suite de ces informations,

### Le Comité syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de la fonction publique,**

**Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-24 et suivants,**

**Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,**

**Considérant la nécessité d'œuvrer en faveur des économies d'eau au regard des conclusions du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable à horizons 2023-2050,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE, à l'unanimité :

- **DE CRÉER un emploi non-permanent « contrat de projet » de « Référent.e sobriété / chargé.e des économies d'eau », à temps complet, d'une durée de 3 ans dans le grade d'Ingénieur,**
- **D'INDIQUER que l'indice de rémunération du candidat ou de la candidate se situera par référence à la grille du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et sera déterminé en fonction de son niveau de compétences et de son expérience professionnelle, de même que la modulation du RIFSEEP,**
- **DE PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget,**
- **SOLLICITER l'attribution d'une aide de l'agence de l'eau au financement de ce poste non permanent.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Frédéric MILLET

CS\_2026\_18

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 18/02/2026

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 18/02/2026

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication